



## CONCOURS LITTERAIRE 2017-2018

### Règlement du concours

#### **Article 1 :**

L'association ARCADE à Taninges (74) organise un concours littéraire. Les principaux objectifs de ce concours sont la promotion de la lecture et de l'écriture ainsi que la valorisation des capacités d'imagination et de créativité de chacun.

#### **Article 2 :**

Le concours est ouvert à tous à partir de 14 ans. Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir. Les membres et employés de l'association sont admis à concourir à condition de ne pas faire partie du jury.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation.

Le concours est ouvert du 19 février 2017 au 30 avril 2018.



#### **Article 3 :**

Le thème du concours est « Contes pour adultes ou enfants ». Le texte doit être inédit et se présenter sous forme de liasse dactylographiée et agrafée (ou reliée). Le récit doit comporter un titre.

Le texte doit être en langue française et comporter une page au minimum et trente pages au maximum, format A4, police Times New Roman, taille 12 ou 14.

#### **Article 4 :**

Les participants adresseront leur(s) texte(s) en cinq exemplaires avant le 30 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi) à :

Association ARCADE 9, Rue des arcades 74440 TANINGES

Ils mentionneront sur l'enveloppe : « Concours littéraire 2017-2018 »

Ils joindront obligatoirement à cet envoi leur(s) texte(s) sur support numérique (mail, CD, clé USB...).

#### **Article 5 :**

Les manuscrits ne seront pas rendus. Les participants peuvent envoyer un ou plusieurs contes (maximum trois).

Le seul fait de présenter sous son nom une œuvre au concours, implique de la part des participants qu'ils garantissent en être les auteurs.

#### **Article 6 :**

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant portera sur le bulletin d'inscription figurant sur ce règlement, ses nom, prénom, adresse postale, adresse mail, âge et téléphone en lettres majuscules, ainsi que le titre de chaque récit présenté. Aucune mention, permettant de déterminer l'identité de l'auteur, ne doit être portée sur le texte (document présenté au jury).

**ARCADE/ MAISON DU PATRIMOINE**

9, Rue des Arcades, 74440 TANINGES

Tél : 04 50 89 46 21 E-mail : [arcade6@wanadoo.fr](mailto:arcade6@wanadoo.fr)

[www.patrimoine-taninges.fr](http://www.patrimoine-taninges.fr)

**Article 7 :**

Le jury est anonyme et composé d'amateurs, amoureux de l'écriture et de la lecture, membres ou non de l'association ARCADE.

Ce jury décerne en toute indépendance les prix parmi les œuvres présentées. L'originalité du texte et son style peuvent être des critères de jugement.

Il ne sera envoyé aucun avis écrit sur les qualités littéraires des textes reçus.

**Article 8 :**

La proclamation des résultats aura lieu à Taninges, entre fin 2018 et début 2019. Chacun des participants sera prévenu individuellement par mail.

La présence des lauréats ou de leurs représentants est souhaitée lors de la cérémonie de remise des prix.

**Article 9 :**

Les bulletins de participation sont à retirer au siège de l'association ARCADE, 9, Rue des arcades, 74440 TANINGES ou à télécharger sur le site web de la Maison du Patrimoine ([www.patrimoine-taninges.fr](http://www.patrimoine-taninges.fr)) page d'accueil rubrique Animations culturelles.

Ils peuvent également être adressés par mail, ainsi que le présent règlement, à toute personne qui en fera la demande en téléphonant au 04 50 89 46 21 (du lundi au vendredi de 15H à 18H et le mercredi et jeudi matin de 10H à 12H) ou par e-mail à [arcade6@wanadoo.fr](mailto:arcade6@wanadoo.fr)

Le bulletin de participation doit être signé (et contresigné par le représentant légal si le participant est mineur) ainsi que l'engagement sur l'honneur relatif à l'originalité du texte.

**Article 10 :**

Les récits sélectionnés par le jury seront édités sous forme de recueil. Chacun d'entre eux comportera le nom de son auteur.

L'association ARCADE se réserve le droit de refuser la publication de certains écrits, notamment en cas d'atteinte aux droits de la personne.

Les frais d'édition seront entièrement pris en charge par l'association ARCADE. Les recueils (tirage maximum 200 exemplaires) seront mis en vente par l'association ARCADE au seul bénéfice de celle-ci.

La promotion de l'écriture, la découverte de nouveaux auteurs et la possibilité pour eux de se faire connaître au public étant les principaux objectifs de ce concours, il ne sera en aucun cas possible aux participants de prétendre à percevoir des droits d'auteur.

La publication des œuvres sera subordonnée à l'acceptation par l'auteur des conditions fixées par ce contrat.

**Article 11 :**

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Tout candidat ne respectant pas ce règlement sera déclaré hors concours.

A tout moment, l'association ARCADE se réserve le droit d'annuler ce concours notamment en cas de faible participation.

**ARCADE/ MAISON DU PATRIMOINE**

9, Rue des Arcades, 74440 TANINGES

Tél : 04 50 89 46 21 E-mail : [arcade6@wanadoo.fr](mailto:arcade6@wanadoo.fr)

[www.patrimoine-taninges.fr](http://www.patrimoine-taninges.fr)



**CONCOURS LITTERAIRE**  
**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
(À compléter en lettres majuscules)

NOM ET PRENOM :

Date de naissance :

Titre de l'œuvre :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :



**ATTESTATION ET ENGAGEMENT**

**« Contes pour adultes ou enfants ».**  
**Concours 2017-2018**

Je déclare sur l'honneur que le conte que j'adresse à l'association ARCADE dans le cadre du « Concours littéraire » est une œuvre originale, et que j'en suis le véritable auteur.

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte toutes les conditions.

Si l'un de mes textes est sélectionné par le jury, j'accepte que celui-ci soit publié dans un recueil. Les frais de cette parution seront pris en charge par l'association ARCADE qui pour couvrir ces mêmes frais mettra ce recueil en vente, au prix de son choix.

Je m'engage donc à ne pas réclamer de droits d'auteur sur ces exemplaires.

Si une réédition était envisagée, un nouveau contrat serait établi entre l'association ARCADE et les auteurs édités.

Date et signature :